

## contacts

 [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

 **service client** du lundi au vendredi  
de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0 977 408 408

APPEL NON SURTAXE

 **SUEZ Eau France**  
service client  
TSA 70001 - 54528 LAXOU Cedex

 [www.toutsurmoneau.com/acceo](http://www.toutsurmoneau.com/acceo)

Chalette sur Loing

Amilly, le 19 Décembre 2017.

Madame, Monsieur,

L'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) a décidé de renouveler sa confiance en SUEZ pour la gestion des services de l'eau et de l'assainissement de votre Commune par un nouveau contrat à partir du 1<sup>er</sup> Août 2017.

Vous trouverez ci-joint les nouveaux règlements de ces services ainsi que la Charte du Service Client.

### Ce qui va changer sur vos factures en accord avec vos élus

La lisibilité des factures va être améliorée. Ceci se traduit par l'harmonisation des modalités de facturation sur le territoire avec un changement des périodes d'abonnement et de consommation. Afin d'accompagner ces modifications, une période de transition est nécessaire jusqu'en février 2019.

### Une période de transition jusqu'en février 2019

Le passage des anciennes aux nouvelles périodes de relève/facturation nécessite un aménagement progressif des calendriers jusqu'en février 2019.

La facture jointe prend en compte :

- votre consommation jusqu'à la fin du contrat précédent, soit jusqu'au 31 juillet 2017, puis celle au titre du nouveau contrat à partir du 1<sup>er</sup> août. Les tarifs pour ces deux périodes étant différents.
- votre abonnement du 1<sup>er</sup> août 2017 au 30 juin 2018.

Les prochaines factures sont planifiées aux dates suivantes :

- Juillet 2018 : facture estimée intermédiaire ;
- Février 2019 : facture sur relève.

La tarification par tranche prévue annuellement, sera proratisée afin de tenir compte de la variation des périodes de consommation sur la base des dates médianes de relève de votre commune.

Si vous avez choisi la mensualisation, vous ne recevrez que la facture de février 2019 accompagnée de votre nouvel échéancier correspondant.

### Vos factures après février 2019

- Les factures seront émises chaque année en février et en août ;
- Votre abonnement sera calé sur l'année civile, soit du 1er janvier au 30 juin pour la facturation de février, puis du 1er juillet au 31 décembre pour votre facture intermédiaire d'août ;
- Votre consommation sera facturée selon les index relevés à échéance.

Si vous avez choisi la mensualisation, vous recevrez votre facture annuelle en février.

### Notre service client à votre écoute

Pour toute question complémentaire, notre service client se tient à votre disposition :

- sur notre le site [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) par chat ou par e-mail ;
- par téléphone au 0 977 408 408 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h ;
- dans nos locaux au 213 rue du Christ à Amilly du lundi au vendredi de 8h30 à 12h ;

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

**François-Xavier RODET**  
**Chef d'Agence Régionale Clients**

